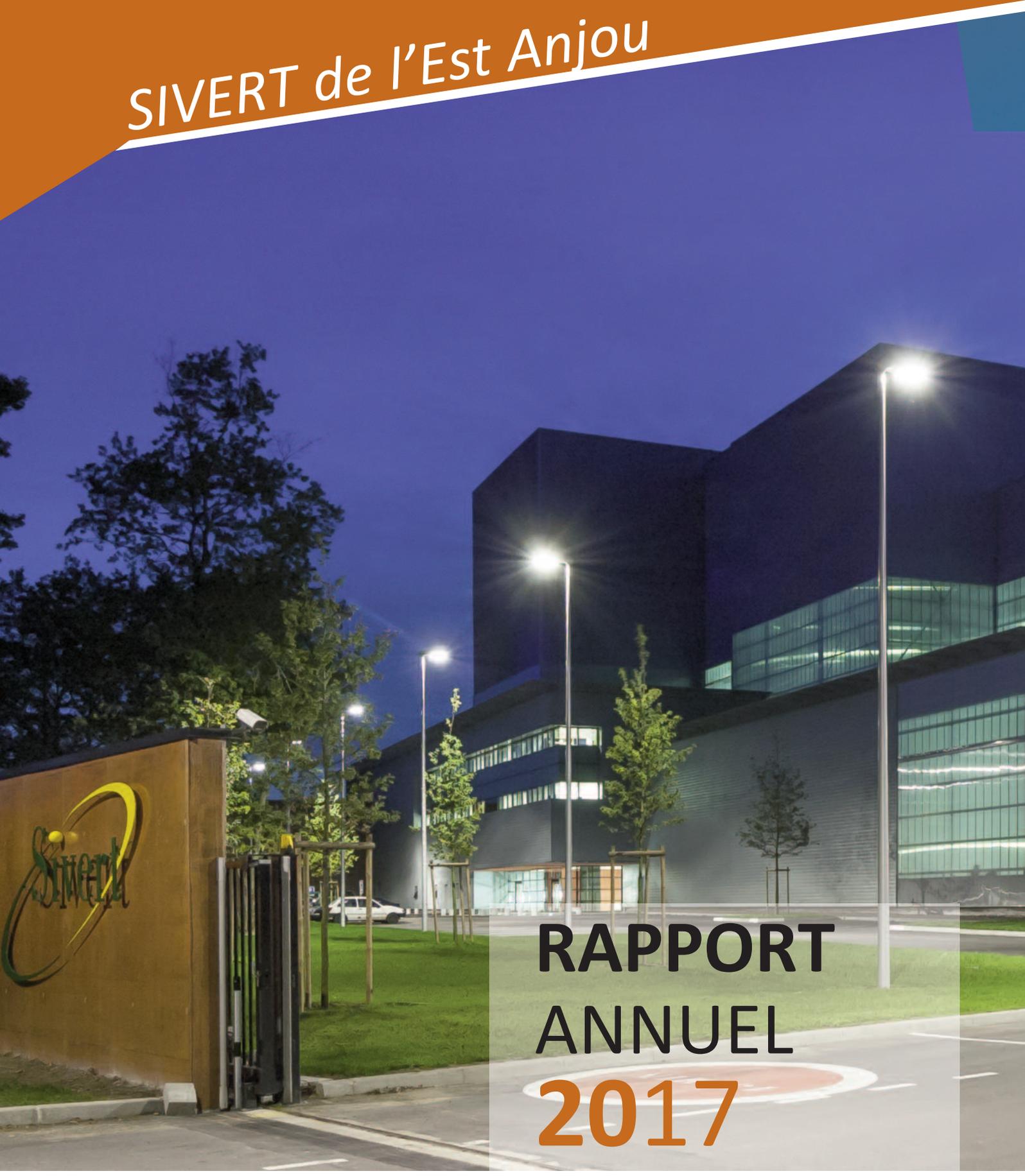


SIVERT de l'Est Anjou



**RAPPORT
ANNUEL
2017**

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ce rapport annuel 2017 est établi conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont la compétence relève du SIVERT. Il est établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement.



Sommaire

1- Territoire et représentation

- 5 Territoire du SIVERT de l'Est Anjou
- 6 Représentation : le comité syndical du SIVERT

2- Qualité du service public

- 9 La complémentarité des filières
- 10 Le traitement des ordures ménagères
- 11 La valorisation des déchets : 96,2 %
- 12 Arrêts techniques annuels et emploi sur site
- 13 Bilan environnemental
- 14 L'autocontrôle de l'exploitant
- 15 Les contrôles réglementaires
- 16 Le plan de suivi de l'environnement
- 17 Un contrôle in situ : le système AMESA
- 18 L'analyse des retombées atmosphériques
- 19 La bio-indication, l'analyse des lichens
- 20 L'analyse du lait

3- Le prix du service public

- 22 Recettes et dépenses de fonctionnement
- 23 Le traitement des ordures ménagères
- 24 Le transport des ordures ménagères
- 25 Budget
- 26 Compte administratif
- 27 Valorisation maximale et maîtrise des coûts

4- Communication

- 29 Le journal Salamandre
- 30 Le circuit de visite du SIVERT
- 31 L'adhésion du SIVERT à AMORCE

5- Annexes

- 33 Compte administratif
- 34 Revue de presse

1 Territoire et représentation

En 2017, deux habitants sur trois du Maine-et-Loire est concerné par l'activité de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre.

Le SIVERT fédère cinq syndicats de collecte, une communauté de communes et une communauté d'agglomération, soit 183 communes et 240 122 habitants.

Il a pour mission de valoriser énergétiquement les ordures ménagères résiduelles des syndicats adhérents, après tri sélectif et valorisation agricole.

Dans cette optique, une Unité de Valorisation Énergétique a été implantée sur la commune de Lasse. Son exploitation a démarré en janvier 2005.



TERRITOIRE

du SIVERT de l'est anjou

Le territoire du SIVERT s'étend sur 3600 km², à l'Est du Maine-et-Loire et compte 15 communes limitrophes en Indre-et-Loire. Avec 30 000 habitants, Saumur est l'agglomération la plus importante.

Pour les collectes sélectives des déchets ménagers, une convention a été signée entre Eco-Emballages, le SIVERT et les collectivités adhérentes. Chaque syndicat ou collectivité adhérent au SIVERT a la compétence de la collecte des déchets et assure la gestion des déchèteries sur son territoire.

Les modalités d'organisation de la collecte et du tri sélectif sont donc spécifiques à chacune des sept structures. Le SIVERT pour compétence le traitement par valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles des collectivités adhérentes.

Afin d'optimiser le transport des déchets, quatre centres de transfert ont été créés à Tiercé, Saumur, Doué-la-Fontaine et Bourgueil, d'où partent des semi-remorques en direction de Lasse.

Ces centres de transfert permettent de diviser par trois le nombre de camions pour l'acheminement des déchets vers l'UVE : l'impact environnemental des gaz à effet de serre émis par les camions-bennes est ainsi réduit et les coûts financiers sont maîtrisés.



7 COLLECTIVITÉS DE COLLECTE*

> Saumur Val de Loire (Saumur)

> CC Baugeois-Vallée (Baugé-en-Anjou)

> SICTOD Nord Est Anjou (Noyant-Villages)

> SICTOM Loir et Sarthe (Tiercé)

> SMICTOM de la Vallée de l'Authion (Beaufort-en-Anjou)

> SMIPE Val Touraine Anjou (Bourgueil)

> SMITOM du Sud Saumurois (Doué-en-Anjou)

* données 2017



REPRÉSENTATION

Le comité syndical du SIVERT

La représentation au sein du comité syndical du SIVERT se fait le reflet de son territoire. Deux ou trois délégués de chacune des sept structures ont été désignés pour siéger au sein du comité syndical.

- **Vincent OUVRARD**
3^{ème} adjoint du Guédeniau (Baugé-en-Anjou)
- **Pierre-Jean ALLAUME**
Maire délégué de Pontigné (Baugé-en-Anjou)

- **Patrice de FOUCAUD**
Président du SICTOD Nord Est Anjou
- **Henry d'OYSONVILLE**
Maire de Lasse

- **André SEGUIN**
Président du SICTOM Loir et Sarthe
Maire de Tiercé
- **Gabriel FREULON**
Vice-président du SICTOM Loir et Sarthe
Maire de la Bohalle
- **Maurice JARRY**
Vice-président du SICTOM Loir et Sarthe
Maire de Châteauneuf-sur-Sarthe

- **Vincent FOURNERET**
Président du SMICTOM de la Vallée de l'Authion
Adjoint au Maire de La Ménitrie
- **Christian RUAULT**
Maire de Saint-Philbert-du-Peuple
- **Arnaud MONCHICOURT**
Maire de Fontaine-Guérin

- **Marc SÉCHET**
Président du SMITOM du Sud Saumurois
Maire de Martigné-Briand
- **Yves BERLAND**
Maire de Chaudefonds-sur-Layon
- **Thierry GALLARD**
Vice-président du SMITOM du Sud Saumurois

- **Jean-Marcel SUPIOT**
Président de Saumur Agglopropreté
Maire de Vauldenay
- **Sophie ANGUENOT**
Adjointe au Maire de la ville de Saumur
- **Anatole MICHEAUD**
Vice-président de SAUMUR Val de Loire

- **Yves BOUCHER**
Président du SMIPE Val Touraine Anjou
Maire de Brain-sur-Allonnes
- **Patrick PLANTIER**
Vice-président du SMIPE Val Touraine Anjou
Conseiller municipal de Benais





Président

Monsieur Patrice de FOUCAUD

- Président du SIVERT de l'Est Anjou
- Président du SICTOD Nord Est Anjou
- Président de la SPL Anjou Tri Valor



1^{er} Vice-président

Monsieur André SEGUIN

- Président du SICTOM Loir et Sarthe



2^{ème} Vice-président

Monsieur Jean-Marcel SUPIOT

- Président de Saumur Agglopropreté



3^{ème} Vice-président

Monsieur Vincent FOURNERET

- Président du SMICTOM de la Vallée de l'Authion



4^{ème} Vice-président

Monsieur Yves BOUCHER

- Président du SMIPE Val Touraine Anjou



5^{ème} Vice-président

Monsieur Marc SÉCHET

- Président du SMITOM du Sud Saumurois



Monsieur Jean-Pierre ALLAUME

- Baugé-en-Anjou



Monsieur Henri D'OYSONVILLE

- SICTOD Nord Est Anjou
- Maire de Lasse



2

Qualité du service public

Une référence nationale qui s'exprime par des partenariats exemplaires et un plan de suivi unique en France.

Si le SIVERT est porteur du projet Salamandre, l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique s'exerce dans le cadre d'une délégation de service public. C'est la société SAVED Véolia Propreté qui en est le délégataire.

Néanmoins, la présence du personnel de la collectivité sur site est le témoin de la volonté d'implication des élus pour le contrôle de l'Unité. Ainsi, les tonnages entrants et sortants sont contrôlés par les agents du SIVERT.



LA COMPLÉMENTARITÉ DES FILIÈRES

La représentation au sein du comité syndical du SIVERT se fait le reflet de son territoire. Deux ou trois délégués de chacune des sept structures ont été désignés pour siéger au sein du comité syndical.



VALORISATION MATIÈRE

Chaque collectivité adhérente au SIVERT a mis en place une collecte sélective des déchets, permettant le recyclage des emballages.

Certaines collectivités ont également engagé un programme de prévention afin de sensibiliser les usagers à la réduction des déchets.



VALORISATION ORGANIQUE

Le SIVERT encourage le compostage des déchets en finançant à hauteur de 15 € chaque composteur individuel distribué sur l'ensemble de son territoire, à majorité rural.

En 2017 :

CA Saumur Loire Développement	200
SICTOD Nord Est Anjou	15
SMIPE Val Touraine Anjou	200
TOTAL depuis 2006	17 232



VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Dernier maillon de la filière globale, elle permet de valoriser les déchets résiduels en énergie.

L'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre produit en moyenne 60 000 MWh d'électricité par an.



LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

49 037,74 tonnes de DÉCHETS SIVERT RÉCEPTIONNÉS EN 2017, soit 42 % de la totalité des déchets réceptionnés à l'UVE

115 723,76 tonnes de DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS PAR L'UVE EN 2017



Tonnages entrants

	Ordures ménagères (en tonne)	Encombrants (en tonne)	Déchets Industriels Banals (en tonne)	Refus de tri	Tonnages détournés
CC Baugeois-Vallée	1 870,80	461,04		40,24	21,6
SICTOD Nord Est Anjou	1 508,6	390,12		37,18	29,1
SMITOM du Sud Saumurois	8 416,84	1 407,84			201,40
Saumur Val de Loire	11 509,22	3 168,74		255,78	
SICTOM Loir et Sarthe	7 124,22	1 326,72			185,92
SMICTOM de la Vallée de l'Authion	4 071,36	710,04			46,98
SMIPE Val Touraine Anjou	5 043,28	1 593,08			89,96
Conseil départemental 49	101,64				
TOTAL SIVERT	39 645,96	9 058,58		333,2	574,96
TOTAL HORS SIVERT	55 563,58	611,24	9 716,02	795,18	
TOTAL SIVERT + HORS SIVERT	95 209,54	9 669,82	9 716,02	1 128,38	574,96



LA VALORISATION DES DÉCHETS

96,2 %

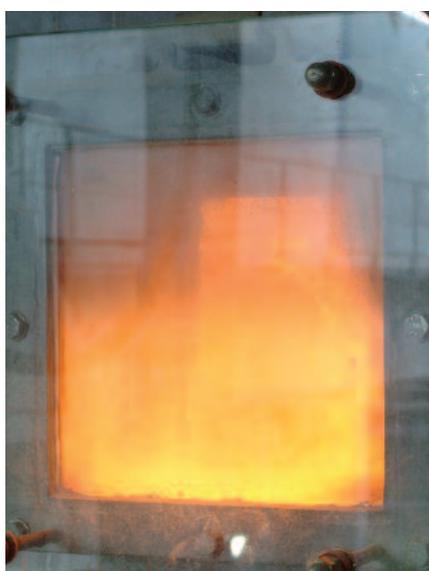
Production de l'UVE
en 2017

80,2 %
Valorisation énergétique

16 %
Valorisation
matière

3,8 % Résidus

Performance énergétique : 76,55 %
(calcul selon la formule définie par l'arrêté
du 07/12/2016)



**VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE**

En 2017, l'UVE a produit 68 816 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville comme Saumur.

16 % de cette électricité a été utilisée pour le fonctionnement de l'UVE. Le reste a été vendu à EDF.



**VALORISATION
MATIÈRE**

En 2017, 80,2 % des déchets traités ont été valorisés énergétiquement.

16 % ont été récupérés sous forme de mâchefers (utilisés en technique routière) et sous forme de ferreux et non ferreux.

Mâchefers* (en tonne)	18 498,88
Ferreux (en tonne)	2 104,22
Non ferreux (en tonne)	177,34

* Tous les mâchefers en 2017 sont classés type 1 ou type 2 (c'est à dire valorisables) au titre de l'arrêté du 18 novembre 2011.



RÉSIDUS

Il reste 3,8 % qui ont été récupérés sous forme de Résidus d'Épuration des Fumées d'Ordures Ménagères (traitement des fumées).

Ces REFIO ont été envoyés chez Solitop, en Installation de Stockage de Déchets Dangereux pour inertage et stockage, à Saint-Cyr-des-Gâts en Vendée.

REFIOM (en tonne)	4 303,5
----------------------	---------

ARRÊTS TECHNIQUES ANNUELS ET EMPLOI SUR SITE

32 EMPLOYÉS A L'UVE

**25 SALARIÉS POUR SAVED,
le délégataire**

**7 AGENTS DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE**

Deux arrêts techniques annuels programmés

Au démarrage de l'UVE, on utilise du fuel pour porter le four à une température d'au moins 850°C. Ensuite, l'apport d'un combustible externe n'est plus nécessaire : l'auto-combustion des ordures ménagères fait fonctionner le four. En 2017, 108 tonnes de fuel ont été utilisées.

Au SIVERT, une équipe de sept agents veille au bon respect de la délégation de service public et contrôle au quotidien l'ensemble des opérations liées au fonctionnement de l'UVE : qualité des déchets entrants, bon fonctionnement du process, performances environnementales et maîtrise des coûts.



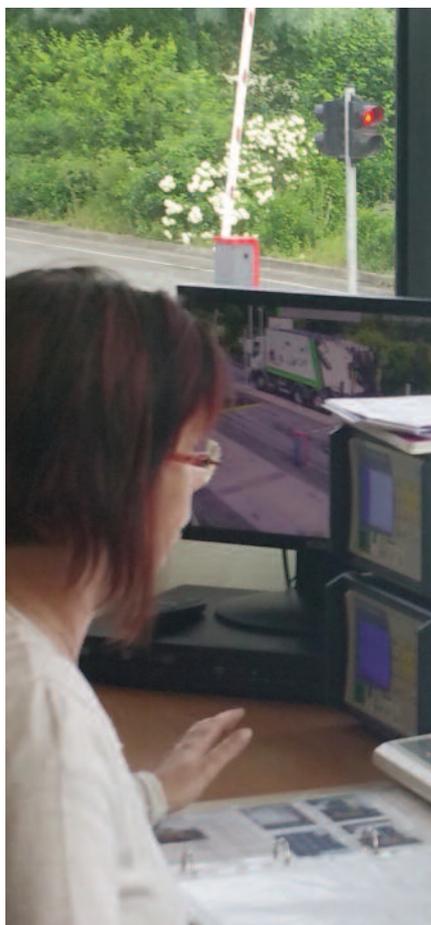
Arrêts techniques en 2017

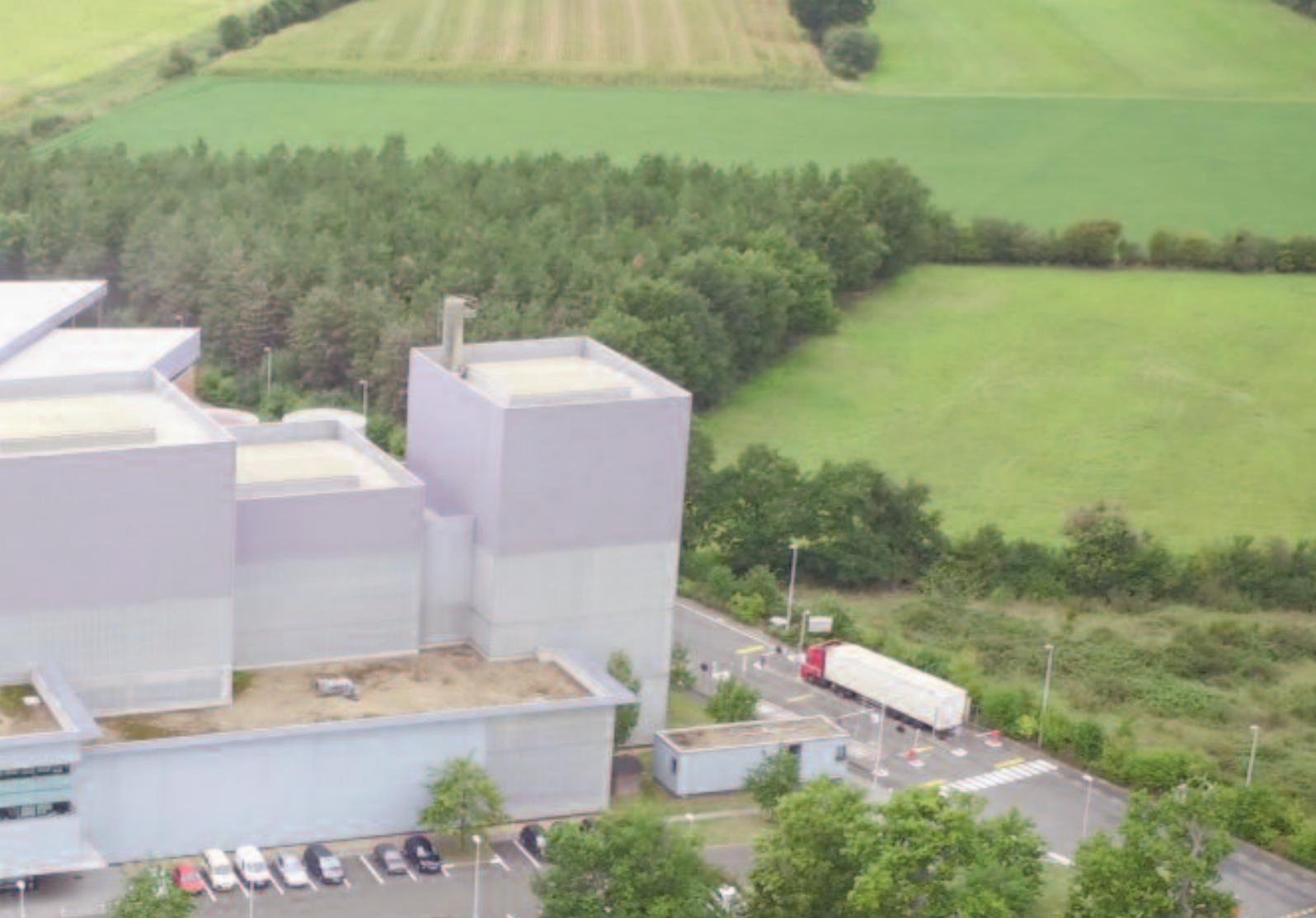
Du 8 au 27 mai

- > nettoyage de la chaudière
- > remplacement du surchauffeur

Du 15 au 21 octobre

- > nettoyage de la chaudière





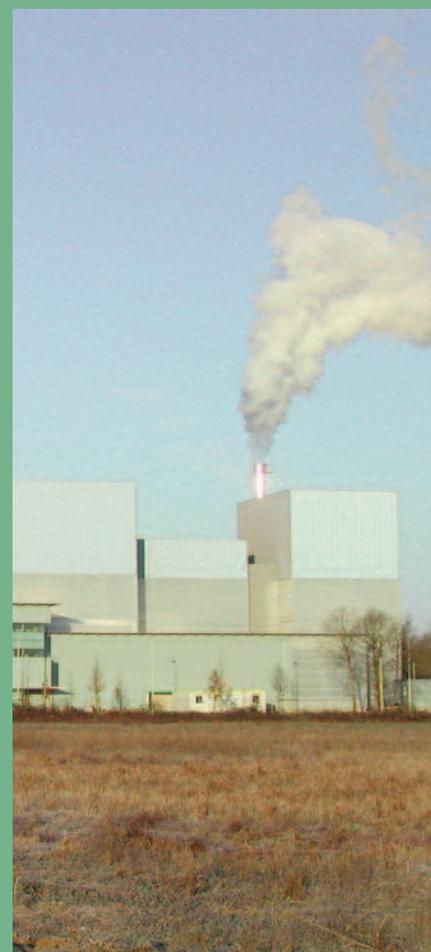
BILAN ENVIRONNEMENTAL

Le contrôle de l'impact environnemental de l'activité de l'UVE s'articule autour de deux démarches : l'autocontrôle et le plan de suivi.

Près de deux tiers de la surface de l'UVE sont consacrés au traitement des fumées. Celles-ci subissent tout un processus d'épuration afin de traiter les polluants. Ces derniers sont récupérés sous forme de REFIO (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères).

Au terme de ce processus, les fumées sont donc propres et peuvent être rejetées dans l'atmosphère sans impact sur l'environnement. Les résultats du bilan environnemental sont présentés chaque année lors de la CSS (Commission de Suivi de Site), présidée par le sous-préfet de Saumur.

Les REFIO, récupérés tout au long du processus de traitement des fumées, sont envoyés en Installation de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD) pour inertage et stockage.





L'AUTOCONTRÔLE DE L'EXPLOITANT

Le perfectionnement technique de l'Unité débute par un autocontrôle important : 1 500 capteurs installés sur l'ensemble du process fournissent un flux de données en temps réel et permettent d'assurer une régulation optimale.

À la demande du SIVERT, Veolia Propreté a proposé un projet à haut respect environnemental. L'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre bénéficie des meilleures techniques disponibles, ce qui permet de la caractériser comme une Unité dite de «Troisième Génération».

L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'UVE fixe des valeurs à ne pas dépasser de 10% à 60% inférieures aux normes européennes. Un contrôle des rejets des fumées en sortie de cheminée est effectué en continu, pour s'assurer du respect de la norme : c'est l'autocontrôle.

Contrôle continu des émissions 2017

2017	CONCENTRATIONS POLLUANTS (en mg/Nm ³ à 11% d'O ₂ sur gaz sec)						
	HCl	CO	SO ₂	NO _x	COT	NH ₃	Poussières
Janvier	6,86	8,05	20,31	65,80	0,25	1,72	0,94
Février	6,47	6,36	21,96	65,93	0,23	1,75	1,20
Mars	6,64	7,83	22,02	64,99	0,23	2,15	1,14
Avril	7,25	9,40	13,08	64,93	0,20	1,96	0,98
Mai	7,12	6,29	16,79	63,33	0,80	1,70	0,83
Juin	7,12	8,76	15,40	62,76	0,18	0,89	1,27
Juillet	7,28	6,31	10,83	64,00	0,15	0,84	1,26
Août	7,33	8,12	7,56	65,79	0,13	0,99	0,89
Septembre	7,38	8,08	5,74	65,77	0,15	0,98	0,79
Octobre	7,59	7,61	7,25	64,06	0,16	0,85	0,87
Novembre	7,42	8,43	14,50	64,02	0,27	0,58	1,08
Décembre	7,39	10,55	10,54	63,51	0,16	0,55	1,25
Moyennes	7,16	8,24	13,52	64,71	0,19	1,27	1,05
V.L.E. (jour)	9	45	40	80	9	25	5



LES CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES

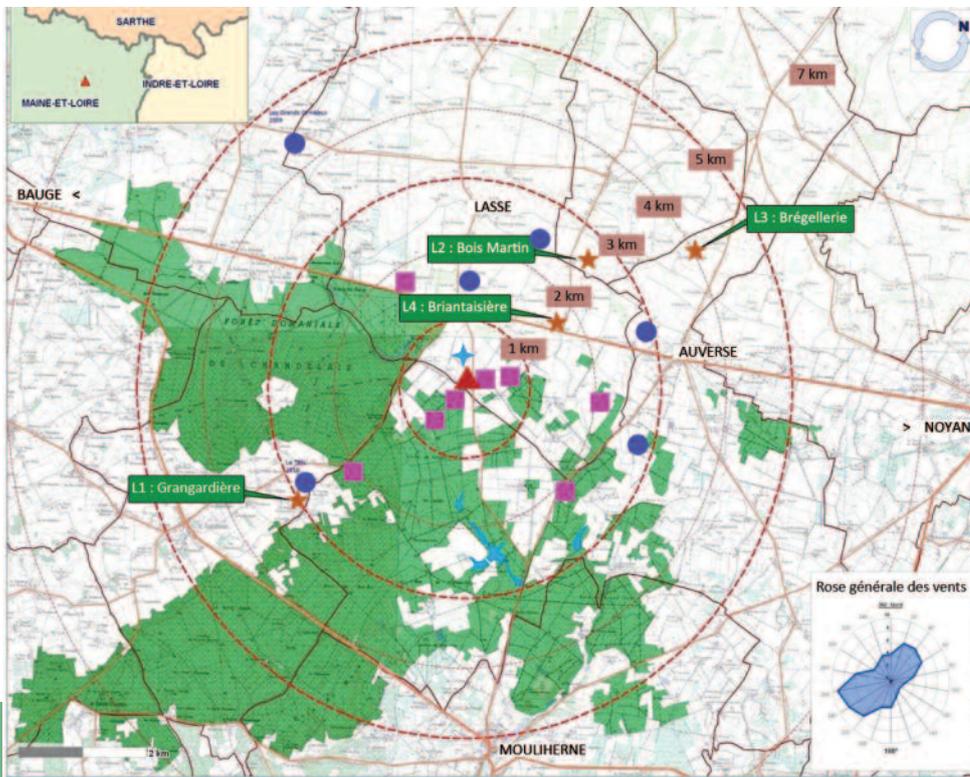
La réglementation impose à l'exploitant un contrôle effectué par une société indépendante agréée.

En 2017, ce contrôle a été réalisé par APAVE, afin de vérifier que l'usine respectait les valeurs d'émission de gaz tels que définies dans l'arrêté d'exploitation.

Pour répondre à cette ambition d'excellence environnementale, le SIVERT s'est imposé des valeurs d'émissions plus exigeantes que ce que préconise la réglementation européenne.

Résultats des contrôles réglementaires 2017

	Unité	Arrêté Préfectoral	31/05/2017	23/11/2017
CO	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	45	3	9
COV	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	9	0,14	0
Poussières	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	5	0,81	2,18
HCl	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	9	5,5	5,9
HF	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	0,5	0,1	0,2
SO2	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	40	4,3	6,3
NOX	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	80	57	60
Mercure	µg/Nm3 sur sec à 11% O2	30	0	0
Cd+Ti	µg/Nm3 sur sec à 11% O2	30	0,2	0,03
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V	µg/Nm3 sur sec à 11% O2	250	14,34	3,91
PCDD/PCDF	ng I-TEQ/Nm3 sur sec à 11% O2	0,08	0,004	0
NH3	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	25	0	0
HAP	mg/Nm3 sur sec à 11% O2		0	0
Benzene	mg/Nm3 sur sec à 11% O2		0	0



Cartographie LEGENDE

ADMINISTRATIF

- Limites départementales
- Limites communales
- Périmètres d'étude
- UVE Salamandre

OCCUPATION DU SOL

- Surfaces boisées
 - Surfaces en eau
- Fond IGN

DOSAGES

- Prélèvements bioindication (Air Lichens)
- Prélèvements lait
- Prélèvements retombées atmosphériques (APAVE)
- Station météo du SIVERT

LE PLAN DE SUIVI DE L'ENVIRONNEMENT

Au-delà des procédures de contrôles réglementaires permanentes au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre, le SIVERT a mis en place un plan de suivi de l'environnement, unique en France, afin d'analyser et de quantifier les rejets de l'Unité dans l'atmosphère.



UNE EXEMPLARITÉ RECONNUE

Il s'agit de mesurer l'impact de son fonctionnement sur l'environnement. Une convention de partenariat avec l'ADEME et l'INERIS reconnaît l'exemplarité et la force de ce plan de suivi complémentaire.

4 RAYONS D'ACTION

Le plan de suivi de l'environnement s'articule autour de quatre rayons d'action qui couvrent un périmètre de 10 km autour du site :

- > In-situ, les mesures de dioxines en semi-continu (système AMESA)
- > Dans un rayon de 3 km, l'analyse des retombées atmosphériques (collecteurs)
- > Dans un rayon de 10 km, la bioindication (l'analyse des lichens)
- > Dans les exploitations voisines, l'analyse du lait des vaches.

UN ÉTAT DES LIEUX AVANT LE DÉMARRAGE

L'une des forces de ce plan réside dans l'état des lieux réalisé avant le démarrage de l'usine, permettant de comparer années après années les valeurs mesurées avec celles observées lors de ce point zéro. Une station météorologique située près de l'UVE permet d'enregistrer en continu la direction et la force des vents. Ces données sont utiles pour l'interprétation des analyses effectuées.

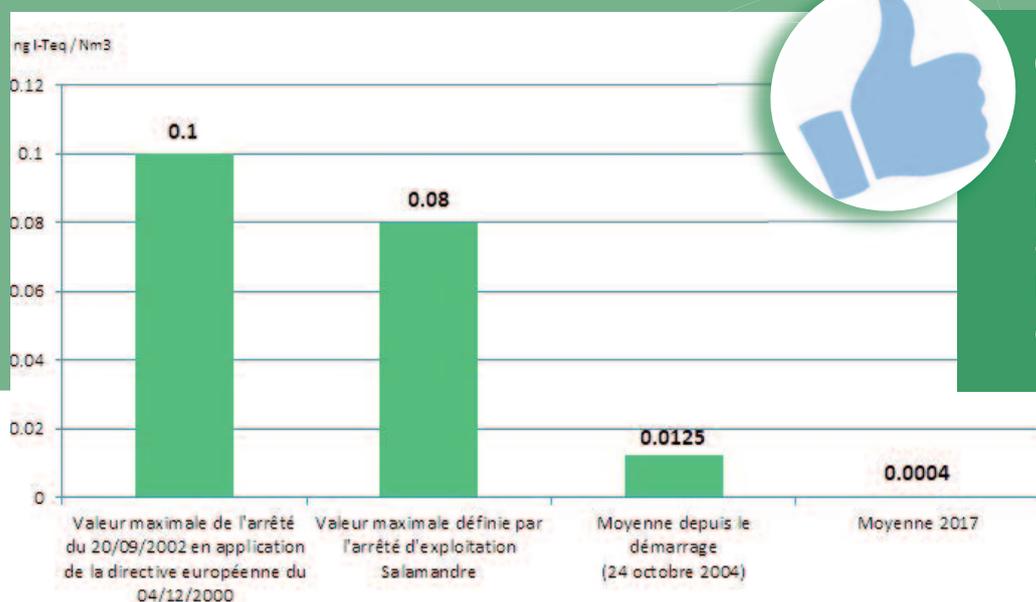
UN CONTRÔLE IN SITU LE SYSTÈME AMESA

Afin d'exercer un contrôle de respect de la norme d'émission de 0,1 ng I-Teq/Nm³ en dioxine, un système de prélèvement d'échantillons des fumées en continu a été mis en place : c'est le système AMESA.

Une sonde de prélèvement placée dans la cheminée est reliée à une cartouche en verre contenant de la résine. Les fumées prélevées sont aspirées en continu dans la cartouche absorbant dioxines et furanes. Les cartouches sont mises en place pour une durée de quatre semaines puis envoyées en laboratoire pour analyses.

Le système de contrôle AMESA enregistre toutes les 30 minutes sur une carte mémoire différents paramètres de fonctionnement de l'usine (débit et volumes de gaz prélevés, température des fumées et vitesse en cheminée). Ces données permettent de calculer la concentration moyenne d'émission et de vérifier les normes de rejet.

Suivi en phase d'exploitation 2017



Conclusion

Sur l'année 2017, la moyenne des valeurs annuelles d'émission est **250 FOIS INFÉRIEURE** à la norme européenne.



LES COLLECTEURS DE RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES

Huit points de prélèvement ont été placés dans un rayon de 3 km autour de l'usine, en fonction des caractéristiques aérologiques du site (force et direction du vent).

Pour analyser les retombées atmosphériques, un protocole a été défini par INERIS, Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques, en lien avec les représentants du monde agricole.

Il s'agit de recueillir, grâce à un collecteur, les retombées solides et liquides de l'atmosphère, c'est à dire les poussières et les eaux de pluie. Tous les deux mois, un bureau d'étude procède aux prélèvements et à l'interprétation des résultats des analyses effectuées par un laboratoire accrédité.

Contrôle continu des émissions 2017

		Point 0 hiver	Point 0 été	P74 09/01/17 au 10/03/17	P75 10/03/17 au 09/05/17	P76 09/05/17 au 07/07/17	P77 07/07/17 au 04/09/17	P78 04/09/17 au 06/11/17	P79 06/11/17 au 09/01/18
en pg I-TEQ/m ² .j									
Blanc de site	I-Teq avec LQ	0,73	0,09	3,47	3,5	4,00	3,56	3,30	3,30
	I-Teq sans LQ			nd	nd	0,54	0,03	nd	nd
TA	I-Teq avec LQ	4,36	0,24	3,50	3,59	3,56	3,56	3,36	3,39
	I-Teq sans LQ			0,06	0,18	0,03	0,06	0,08	0,08
TB	I-Teq avec LQ	8,19	0,11	3,56	3,53	3,65	3,71	3,36	3,39
	I-Teq sans LQ			0,12	0,12	0,12	0,24	0,08	0,11
M1	I-Teq avec LQ	2,42	0,74	3,56		3,56	3,68	3,72	3,44
	I-Teq sans LQ			0,12		0,06	0,21	0,48	0,17
M2	I-Teq avec LQ	3,80	1,94	3,50		3,68	3,68	3,61	3,67
	I-Teq sans LQ			0,06		0,18	0,18	0,36	0,42
M3	I-Teq avec LQ	1,60	1,88	16,78	3,70	3,53	3,53	3,36	3,30
	I-Teq sans LQ			15,16	0,44	0	nd	0,06	nd
M'1	I-Teq avec LQ	1,83	3,62		3,61				
	I-Teq sans LQ				0,21				
M'2	I-Teq avec LQ	1,03	0,37		3,67				
	I-Teq sans LQ				0,26				
M'3	I-Teq avec LQ	3,24	2,21	3,53	3,50	3,59	3,53	3,36	3,33
	I-Teq sans LQ			0,09	0,24	0,09	nd	0,08	0,06

Conclusion

«Les résultats obtenus correspondent pour les PCDD-PCDF à un bruit de fond rural».
Source IRH

LA BIO-INDICATION L'ANALYSE DES LICHENS

Des échantillons sont prélevés régulièrement sur quatre points différents autour du site et sont expédiés pour une analyse approfondie.

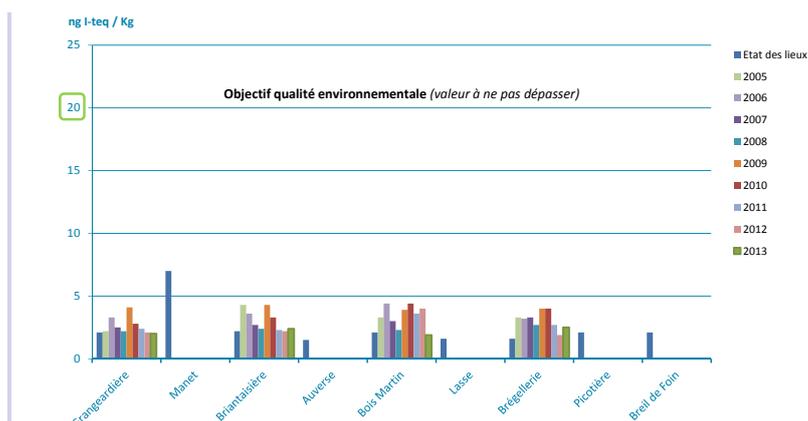
Le lichen a la particularité de capter très facilement les sels minéraux et polluants atmosphériques, sans limitation dans le temps. Il constitue ainsi un excellent bio-indicateur pour mesurer la teneur en dioxines et en métaux lourds dans l'air.

Une première méthode est basée sur l'observation. La présence de telle ou telle espèce de lichens dans l'environnement traduit une plus ou moins bonne qualité de l'air. La deuxième méthode consiste à prélever des échantillons dans des endroits définis lors de l'état des lieux.

Contrôle continu des émissions 2017

	état des lieux : été 2003				phase de suivi : décembre 2017			
	PCDD/PCDF	Métaux lourds			PCDD/PCDF	Métaux lourds		
		Pb	Cd	Hg	OMS 2005	Pb	Cd	Cd
	en ng I-Teq/kg	en mg/kg			en ng I-Teq/kg	en mg/kg		
Grangeardière	2,1	7,8	0,2	0,2	1,2	2,4	0,1	<lq
Manet	7	21	0,2	0,2				
Briantaisière	2,2	14	1	0,1	2	8,7	0,23	0,09
Auverse	1,5	5,7	0,1	0,1				
Bois Martin	2,1	19	0,3	0,2	2,6	2,6	0,1	0,1
Lasse	1,6	2,2	<0,1	0,1				
Brégellerie	1,6	1,1	<0,1	<0,1	2,1	0,9	0,14	0,07
Picotière	2,1	17	0,2	0,2				
Breil de Foin	2,1	5,7	0,1	0,1				

Objectif	Pas de restriction à l'usage agricole	Restriction à l'usage agricole
<20 ng I-TEQ/kg	compris entre 20 et 160 ng I TEQ/kg	> 160 ng I-TEQ/kg



Conclusion

«Aucune traçabilité environnementale de dioxines et furanes liées aux émissions de l'UVE n'est trouvée». «La campagne de surveillance des retombées métalliques autour de l'UVE montre qu'aucune retombée importante n'est décelable par les dosages dans les lichens».

Source Air lichens

L'ANALYSE DU LAIT

Un dispositif de contrôle annuel a été mis en place auprès de quatre exploitations agricoles proches de la Salamandre.

Les dioxines et les furanes, principaux polluants, présentent la particularité d'être lipophiles. Autrement dit, ils se concentrent principalement dans les graisses et les tissus adipeux.

Particulièrement gras, le lait de vache a la capacité de stocker ces particules. Une fois prélevé, les échantillons de lait sont analysés par un laboratoire accrédité.

Analyses du lait 2017

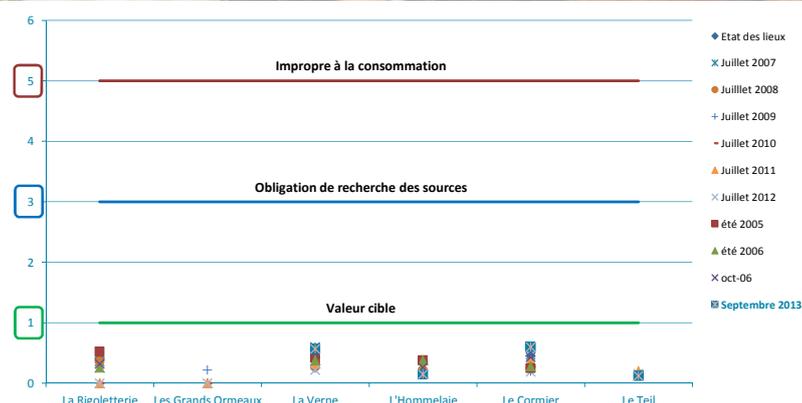
	Etat des lieux		Juillet 2017
	en pg I-TEQ/g de matière grasse		
	OMS 1998	OMS 2005	2005 ¹
La Rigoletterie	0,41	0,35	*
Les Grands Ormeaux			**
La Verne	0,42	0,37	0,54
L'Hommelaie	0,34	0,30	0,23
Le Cormier	0,45	0,39	0,25
Le Teil			0,24

Valeur cible	Obligation de recherche des sources	Impropre à la consommation
1	3	> 5

* Arrêt de l'exploitation, remplacée par l'exploitation des Grands Ormeaux.

** Création d'une GAEC avec une autre exploitation, le troupeau a été déplacé. L'exploitation du Teil a été choisie car elle se trouve également sur l'axe M' des retombées atmosphériques et à proximité de l'UVE.

¹ Le 2 décembre 2011, changement de réglementation européenne qui prend le référentiel OMS 2005 pour le calcul de l'équivalent toxique (I-TEQ) UE n°1259/2011



Conclusion

«Les teneurs en dioxines et furanes correspondent à un niveau de concentration faible en regard des valeurs guides, il n'existe pas à ce jour d'impact de l'Unité sur le lait».

Source INERIS

3

Le prix du service public

Une maîtrise des coûts exemplaire d'une unité respectant les dernières normes.

Représentant un investissement contractuel de 55 millions d'euros, l'Unité Salamandre deviendra propriété du SIVERT au bout de vingt ans. Celle-ci est payée par le prix à la tonne des déchets traités sur ce site.

Les statuts du SIVERT ont acté le principe de solidarité en posant le principe de la péréquation des charges (centres de transfert, transports...) et de recettes à l'échelle du territoire du SIVERT (subvention, électricité, ferreux et non ferreux résiduels...).

Le coût est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimal, afin de permettre une valorisation maximale des déchets en amont, grâce au tri sélectif et au compostage.



LES RECETTES ET LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*

Les recettes de fonctionnement

Principaux postes de recettes :

Remboursement par les collectivités adhérentes : <ul style="list-style-type: none">- traitement des déchets- transport- péréquation	3 262 283,68 € HT 299 092,12 € HT 82 542,26 € HT
Participation par habitant (1,04 € HT / habitant)	251 897,36 € HT
Délégation SAVED <ul style="list-style-type: none">- redevance pour occupation du domaine public- redevance pour frais de gestion et de contrôle (analyse du plan de suivi de l'environnement, contrôleurs, technicien environnement)- participation système AMESA- intéressement autres recettes	334 851,81 € HT
Autres recettes* (dont subvention ADEME énergie fatale)	85 555,79 € HT
Excédents	1 179 340,75 € HT

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2017 se sont élevées à 4 354 849,35 €.

Les dépenses de fonctionnement

Principaux postes de dépenses :

Coût de traitement des déchets ménagers	3 268 988, 15 € HT
Transfert des déchets ménagers	289 581,37 € HT
Charges de personnel	347 780,86 € HT
Péréquation des coûts de transport	82 541,91 € HT
Journal Salamandre	71 519,43 € HT
Analyses (plan de suivi de l'environnement)	27 356 € HT
Honoraires	2 099,22 € HT
Etudes - centre de tri	155 129,87 € HT

* Voir le détail en annexe

LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le coût de traitement des déchets est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimum, afin de permettre une valorisation maximale des déchets en amont, grâce au tri sélectif et au compostage.

Cette approche ainsi qu'une recette d'électricité de 26,04 € HT/tonne permet de proposer un coût de traitement très compétitif de 63,19 € HT/tonne* (49 611,70 tonnes).

Ce prix englobe les subventions accordées au SIVERT par le FEDER et l'ADEME. Pour l'année 2017, le coût de traitement des déchets s'élève à 3 262 283,68 € HT.

Pour les habitants du SIVERT, le coût de traitement à la tonne revient à 14,94 € TTC/hab et le coût de la péréquation à 3,39 € TTC/hab.

* Coût de traitement moyen en France en 2010 : 84,10 € HT/tonne (Source : ADEME, Enquête sur le prix de l'incinération des déchets municipaux, 2011)



Une TGAP réduite

La TGAP, Taxe Générale sur les Activités Polluantes, a été instaurée en 2009 par la Loi de Finances 2009, pour les équipements d'élimination des ordures ménagères résiduelles. L'objectif est double : inciter à réduire la production de déchets et encourager le recyclage des emballages.

Grâce aux hautes performances environnementales et énergétiques de l'UVE, le SIVERT bénéficie d'une TGAP réduite : 3 € en 2017, contre 14 € pour le taux de base et 30 € pour le taux de base des installations de stockage des déchets ménagers et assimilés, soit une économie de plus de 500 000 € /an du fait des hautes performances énergétiques.





LE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le marché transport a pour objet le transfert des ordures ménagères depuis les centres de transfert de Saumur, Bourgueil, Tiercé et Doué-la-Fontaine, vers l'UVE de Lasse. En 2017, le montant des prestations pour le transport des ordures ménagères s'élève à 289 581,37 € HT.

La péréquation des coûts de transfert

Le SIVERT a mis en place un système de péréquation des coûts de transfert permettant d'optimiser le transport des déchets à l'échelle du territoire et de respecter l'engagement de solidarité entre les collectivités du SIVERT. En 2017, le montant de la péréquation s'élève à 82 541,91 € HT.

La péréquation permet à chaque syndicat de collecte afférent au SIVERT de bénéficier du transport et du transfert des déchets à un prix identique sans considération de son emplacement sur le territoire.

Le respect du principe de péréquation permet ainsi :

- de plafonner le coût des centres de transfert jusqu'à 7,50 €/tonne,

- de calculer les coûts de transport avec un apport minimal de 22 tonnes par rotation pour les ordures ménagères et 7 tonnes par rotation pour les encombrants à charge supplémentaire pour les collectivités en cas de «sous-chargement».



COMPTE ADMINISTRATIF

Résultats d'investissement

Pour l'année 2017, il s'élève à 119 052,44 €, pour un total de dépenses d'investissement de 24 530,68 € et un total de recettes d'investissement de 48 153,78 €, et un excédent antérieur de 95 429,44 €.



Section d'investissement :

Libellés	Réalisations	Résultats	Reste à réaliser
Recettes d'investissement	48 153,78 €		0 €
Dépenses d'investissement	24 530,68 €		3 225 €
Résultats répartis de la manière suivante :			
- excédent d'investissement		23 623,10 €	
- excédent antérieur		72 184,79 €	
Résultats d'investissement de l'exercice		119 052,54 €	

Résultats de fonctionnement

Pour l'année 2017, il s'élève à 1 146 651,94 €, pour un total de dépenses de fonctionnement de 4 387 538,16 € et un total de recettes de fonctionnement de 4 354 849,35 € et un excédent antérieur de 1 179 340,75 €.



Section de fonctionnement :

Libellés	Réalisations	Résultats	Reste à réaliser
Recettes de fonctionnement	4 354 849,35 €		0 €
Dépenses de fonctionnement	4 387 538,16 €		0 €
Résultats répartis de la manière suivante :			
- excédent de fonctionnement		- 32 688,81 €	
- excédent antérieur		1 179 340,75 €	
Résultats de fonctionnement de l'exercice		1 146 651,46€	

BUDGET

Les marchés publics 2017 (dans le cadre d'un projet de construction d'un centre de tri)

Tranche	Objet du marché	Date	Nom des attributaires	Montant
Égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT	Assistance juridique dans le cadre d'un marché public global de performance pour la construction d'un centre de tri	octobre 2017	SCP SARTORIO 75 007 PARIS	89 999 € HT
	Assistance financière dans le cadre d'un projet de construction d'un centre de tri	novembre 2017	FINANCE CONSULT 75 009 PARIS	89 999 € HT

Le personnel du SIVERT

En 2017, les charges de personnel s'élèvent à 347 780,86 €. Sept agents sont employés en permanence au service du SIVERT :

- Trois agents titulaires, catégorie C, chargés du contrôle de l'accès des véhicules entrants et sortants, de leur pesée et de leur provenance (3 temps complets). Suite à un congés maternité et à un congés maladie, deux remplaçants ont été nécessaires. De janvier à avril, un agent non titulaire (catégorie C) a été embauché en contrat à durée déterminée (22h) pour le contrôle de l'accès des véhicules entrants et sortants de 19h à 23h.

- Un agent comptable titulaire, catégorie C (1 temps complet).

- Un ingénieur titulaire, catégorie A, qui assure le suivi technique et environnemental de l'UVE (1 temps complet).

- Une chargée de communication titulaire, catégorie C (1 temps complet).

- Un directeur titulaire, catégorie A (1 temps partiel 80 %).

Le plan de suivi de l'environnement

Les analyses réalisées dans le cadre du plan de suivi de l'environnement sont effectuées par des laboratoires indépendants, choisis selon les règles liées à la passation de marchés publics.

Collecteurs de retombées atmosphériques <i>Société IRH - Micro polluants</i>	20 091 €
Bio-indication utilisant les lichens <i>Société AAIR lichens</i>	5 945 €
Analyse de lait <i>Société CARSO</i>	1 320 €
Système AMESA <i>Suivi des dioxines en sortie</i>	65 626,26 € (1,25 € /tonne hors investissement)





VALORISATION MAXIMALE ET MAÎTRISE DES COÛTS

Création de la Société Publique Locale, 1^{ère} pierre du centre de tri

Une société Publique Locale a vu le jour, fin 2017, pour porter la création d'un centre de tri commun des déchets ménagers d'une capacité de 30 000 T/an, sur le site de Biopole à Saint-Barthélemy-d'Anjou. Dénommée Anjou-Tri-Valor, elle réunit le Syndicat Mixte Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des Déchets de l'Est Anjou (SIVERT de l'Est Anjou), Angers Loire Métropole (ALM) et le Syndicat mixte d'études pour l'Élimination des Déchets de la zone Nord Ouest (le SEDNO), soit Anjou Bleu Communauté, le SISTO et le SYCTOM du Loire Béconnais.

A l'issue des études juridiques réalisées, le montage le plus pertinent est centré autour de la création d'une Société Publique Locale (SPL) qui sert d'outil juridique et devient maître d'ouvrage. Elle permet ainsi de proposer une organisation garante d'une cohérence territoriale de valorisation de l'offre de tri du territoire ainsi qu'une gestion optimisée des équipements. Un conseil d'administration, composé de neuf personnes, administre la SPL. Trois sièges sont attribués à chacune des structures.

Toutefois, afin de pérenniser les engagements des collectivités concernées, ces dernières se sont regroupées au sein d'un groupement de commandes.

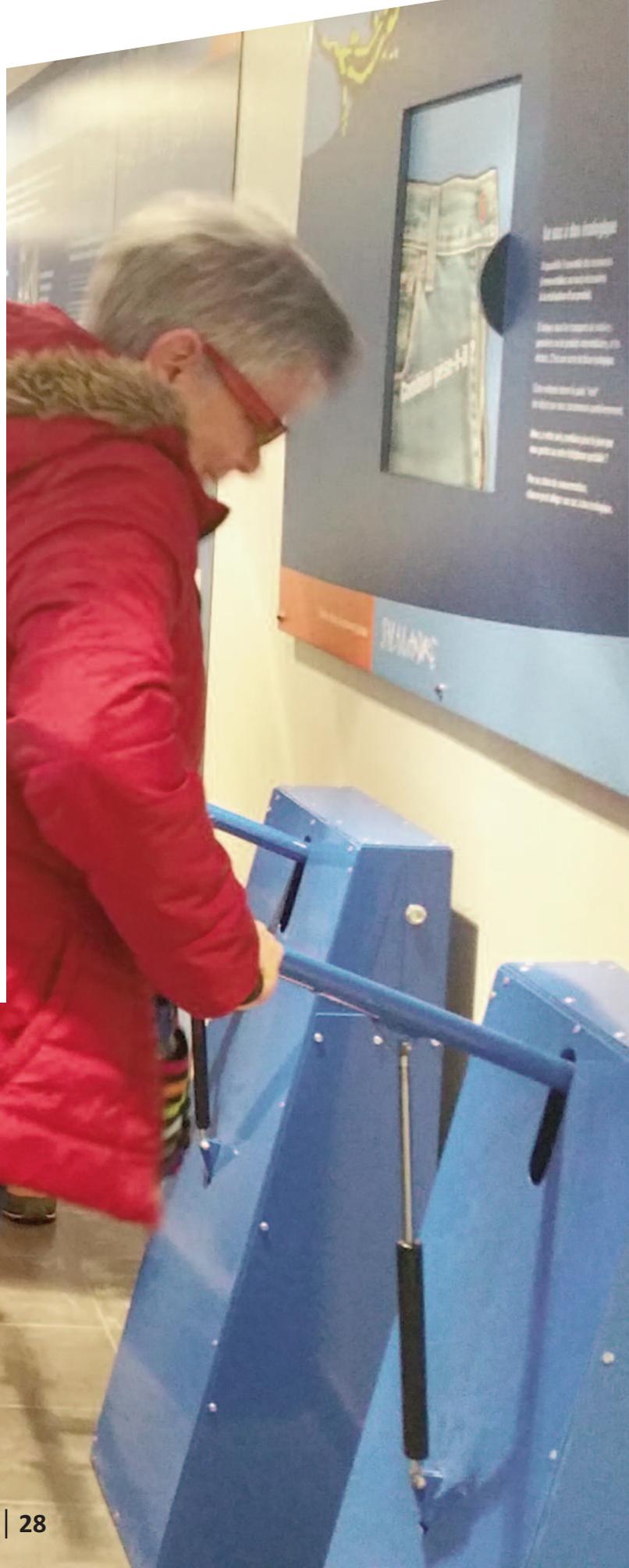
Une convention permet d'assurer notamment une coordination entre elles autour de la mission commune de réalisation du centre de tri à confier à la SPL. En 2017, le budget prévisionnel est estimé à près de 17 M€ HT (dont 8 M€ pour le process et 7 M€ pour le bâtiment industriel) pour la construction du centre de tri, qui devrait être mis en service en 2021.

4 Communication

Des outils de communication au service de la pédagogie et de la transparence, pour qu'« entre nous le courant passe bien ».

Les lois Chevènement et Voynet, la commission Mauroy et la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 ont légitimé l'intercommunalité comme élément essentiel du pouvoir local, marquant ainsi des étapes décisives de la décentralisation. Le territoire intercommunal est donc un territoire d'action. Une politique de communication structurée permet d'accompagner et de rapprocher l'action publique du citoyen.

Le SIVERT possède une compétence propre qui est la valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels. Il encourage, dans le cadre de la valorisation maximale du déchet, la complémentarité des filières de traitement. Ces problématiques doivent être portées avec cohérence et pédagogie par l'information et la communication. La communication du SIVERT répond aux registres institutionnel, territorial et environnemental.



LE JOURNAL SALAMANDRE

Le journal Salamandre est un semestriel dédié à l'actualité des déchets et du développement durable, diffusé à 112 000 exemplaires auprès de l'ensemble des foyers du SIVERT.

Témoignage de la volonté du SIVERT de s'ouvrir au-delà de ses compétences respectives aux problématiques du développement durable, le journal propose à chacun de ses habitants un outil de communication documenté, aux grilles de lecture technique, scientifique et historique.

Les 16 pages distribuées semestriellement au territoire abordent les problématiques liées au traitement des déchets, mais offrent aussi une sensibilisation autour de la maîtrise des énergies, et plus généralement, du développement durable. Le journal Salamandre se donne pour ambition d'ouvrir la réflexion au-delà du territoire du SIVERT, en s'intéressant par exemple aux initiatives européennes.

La communication systématique des derniers résultats environnementaux fait écho à la transparence, la rigueur et le sérieux qui n'ont cessé d'animer le projet Salamandre depuis 1995. Le journal Salamandre a également vocation à s'adresser aux plus jeunes, grâce notamment à la double-page éco-juniors qui leur est consacrée à chaque numéro.



Numéro 21 - Janvier 2017

Biodiversité : une richesse à préserver

- p.3 L'édito du Président du SIVERT
- p.4 Centre de tri : le projet avance, la concertation continue
- p.6 Concertation et transparence : la CSS
- p.7 Comment protéger la biodiversité ?
- p.10 Les résultats du plan de suivi de l'environnement
- p.11 Laura Moreau-Flavier, animatrice déchets en milieu scolaire
- p.12 Biodiversité : un engagement de longue date
- p.14 Des espèces par millions
- p.15 L'édito de votre syndicat de collecte



Numéro 22 - Juillet 2017

Rien ne se perd, tout se réemploie

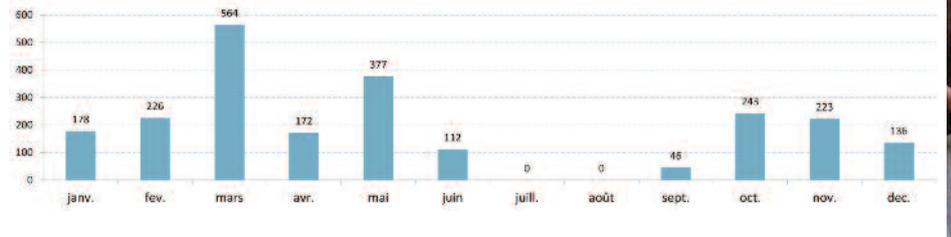
- p.3 L'édito du Président du SIVERT
- p.4 Le circuit de visite reconnu pour sa dimension pédagogique
- p.6 La salle de quart : le «cerveau» de l'UVE Salamandre
- p.7 Le réemploi pour une économie plus durable
- p.10 Les résultats du plan de suivi de l'environnement
- p.11 Anne-Marie Vallée de l'association Visitez Nos Entreprises en Pays de la Loire
- p.12 Réemploi : une impulsion européenne
- p.14 «Jeux» réemploi !
- p.15 L'édito de votre syndicat de collecte

Mise en page - impression

En janvier 2017, la mise en page est assurée dans le cadre d'un marché par l'agence Enola Création. Suite à une liquidation judiciaire, l'impression et la distribution n'ont pas pu être réalisées par l'imprimerie Fusium. L'imprimerie Loire Impression et la Poste les ont donc effectuées.

Depuis juillet 2017, dans le cadre de deux consultations, la mise en page du journal Salamandre est assurée par l'agence Enola Création et l'impression par Loire Impression. La distribution ne fait partie ni d'un marché public ni d'une consultation, elle est effectuée par la Poste.

LE CIRCUIT DU SIVERT DE L'EST ANJOU



Faits marquants

Agrément de l'Inspection académique

Le SIVERT a renouvelé l'agrément de l'Inspection académique du Maine-et-Loire pour l'accueil des scolaires. Pour ce faire, le dossier pédagogique à destination du cycle 3 a été mis à jour (les programmes et les cycles ayant changé).

L'inspecteur, membre de la circonscription pédagogique de Baugé, a fait une visite d'évaluation le 21 mars 2017. Il a souligné la qualité des documents et des supports adaptés, une volonté de faire évoluer les visites pour s'adapter à un public de cycle 3 en encourageant les contacts en amont.

L'inscription sur la liste départementale des structures d'accueil à la journée est valable pour une durée de 3 années scolaires à compter de la rentrée scolaire 2017/2018.

Renouvellement de la marque Qualité Tourisme

En juin 2017, les prestations de visite du SIVERT ont été soumises à un nouveau contrôle inopiné et indépendant sous forme d'une visite mystère.

Pour obtenir la marque, le SIVERT de l'Est Anjou doit suivre avec succès une démarche qualité conforme aux exigences.

Depuis l'audit de 2014, la procédure s'est étoffée. La marque définit des engagements qui doivent répondre à plus de 300 critères obligatoires.

Cette démarche qualité est proposée par l'association Visitez Nos Entreprises en Pays de la Loire qui a accompagné le SIVERT durant plusieurs mois.

En vue de l'obtention de la marque «Qualité Tourisme», le SIVERT a cherché à améliorer la qualité de ses visites avec notamment l'actualisation du flyer (traduit en anglais),

la conception d'affiches d'informations (traduites en anglais), les informations pratiques et le discours du circuit (traduits en anglais), de nouveaux présentoirs, l'actualisation du site internet, la mise en place d'une procédure de réclamation pour la satisfaction des visiteurs...

La Commission de Gestion de la marque Qualité Tourisme s'est réunie le 3 octobre 2017 pour le résultat officiel. La marque, renouvelée pour une durée de 5 ans, sera soumise à un suivi intermédiaire dans un délai de trois ans.

Les labels qualité :

Circuit agréé par
l'Inspection
Académique du
Maine-et-Loire



L'ADHÉSION DU SIVERT À AMORCE

Depuis 2000, le SIVERT est adhérent à AMORCE, association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur.

Fondée en 1987 avec une cinquantaine d'adhérents, AMORCE a passé le seuil des 800 adhérents en 2014. Cette dynamique d'adhésion se poursuit et concerne un éventail toujours plus large de collectivités et de professionnels.

AMORCE ne bénéficie d'aucune subvention. Les ressources de l'association proviennent à plus de 75 % des cotisations de ses membres.

Sa structure financière et la forte représentativité des élus locaux (3/4 des sièges au conseil d'administration) garantissent l'indépendance et la crédibilité d'AMORCE pour défendre les positions des collectivités et de leurs partenaires en matière de déchets et d'énergie.



Bureau

• Président
Gilles VINCENT

• 1^{er} Vice-président
Dominique GROS

• Vice-président relations avec les collectivités,
réforme territoriale
Philippe RAPENEAU

• Vice-président énergie et climat
Jean-Patrick MASSON

• Vice-président déchets et REP
Benoît JOURDAIN

• Vice-président réseaux de chaleur et énergies
renouvelables
Serge NOCODIE

• Vice-président collecte et traitement des
déchets
Patrice de FOUCAUD

• Vice-président prévention, financement et
fiscalité des déchets
Jean REVEREAULT

• Vice-présidente communication
Corry NEAU

• Secrétaire économie circulaire
Lionel MITHIEUX

• Secrétaire maîtrise de l'énergie
Michel MAYA

• Trésorier
Alain GONDELMANN

• Vice-président relations avec les professionnels
de l'énergie et Trésorier Adjoint
Messaoud BENFAÏD

• Vice-président relations avec les professionnels
des déchets
Vincent LE BLAN

ANNEXES



Annexe 1 > Compte administratif

Annexe 2 > Revue de presse

Compte Administratif 2017

Section de fonctionnement - dépenses

N° articles	Libellé	BP 2017	Réalisé 2017
011	Charges à caractère général	4 789 205,00 €	3 857 693,84
012	Charges de personnel	384 400,00 €	347 780,86 €
65	Autres charges de gestion courante	57 000,00 €	50 363,39 €
014	Atténuation de produits	88 000,00 €	82 541,91 €
66	Charges financières	1 120,00 €	1 004,38 €
67	Charges exceptionnelles	299,00 €	0,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	48 154,00 €	48 153,78 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	343 982,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
	Total recettes de fonctionnement de l'exercice	5 712 160,00 €	4 387 538,16 €

Section de fonctionnement - recettes

Articles	Libellé	BP 2017	Réalisé 2017
002	Excédent antérieur reporté	1 179 340,00 €	1 179 340,75 €
013	Atténuations de charges	31 500,00 €	38 626,32 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	3 968 000,00 €	3 643 918,06 €
74	Dotations et participations	251 000,00 €	251 897,36 €
75	Autres produits de gestion courante	282 320,00 €	420 407,60 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,01 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €
79	Transfert des charges	0,00 €	0,00 €
	Total recettes de fonctionnement de l'exercice	5 712 160,00 €	5 534 190,10 €

Section d'investissement - dépenses

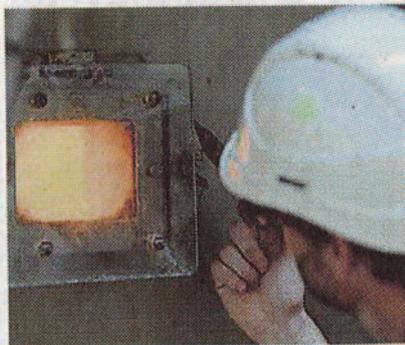
Articles	Libellé	BP 2017	Réalisé 2017
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 326,00 €	4 325,26
20	Immobilisations incorporelles	84 157,00 €	6 315,00 €
21	Immobilisations corporelles	31 100,00 €	1 890,42 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participation	24 000,00 €	12 000,00 €
28	Amortissements des immobilisations	0,00 €	0,00 €
48	Comptes de régularisation	0,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €
	Total dépenses d'investissement de l'exercice	88 483,00 €	24 530,68 €

Section d'investissement - recettes

Articles	Libellé	BP 2017	Réalisé 2017
10	Dotations, fonds divers de réserves	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
28	Amortissements des immobilisations	48 154,00 €	48 153,78 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
481	Comptes de régularisation	0,00 €	0,00 €
024	Produits de cessions	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	95 429,00 €	95 429,44 €
	Total recettes d'investissement de l'exercice	0,00 €	143 583,22 €

► Visite

L'usine de Lasse ouverte le 22 mars



Salamandre est l'usine du syndicat intercommunal SIVERT, gérée par un exploitant privé. Elle ouvrira dans le cadre de la Semaine de l'industrie. La visite aura lieu mercredi 22 mars, de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 16 h 30. On y découvre la valorisation des déchets en électricité et les garanties environnementales sur le site. L'usine est ouverte toute l'année sur réservation. La visite guidée est gratuite, sur inscription obligatoire au 02 41 82 58 24 ou sur www.sivert.fr

L'usine de Lasse ouverte le 22 mars, Courrier de l'Ouest, le 15 mars 2017

► Lasse. L'Unité de valorisation énergétique à l'arrêt cette semaine

Dans le cadre de la maintenance de son process industriel, l'Unité de valorisation énergétique (UVE) de Lasse, Salamandre, a été en arrêt technique annuel ces derniers jours. Cet arrêt donnera lieu à des chasses de vapeur d'eau cette fin de semaine, probablement de jeudi à samedi. Lors de cette opération, la vapeur d'eau évacuée crée un sifflement sonore qui peut engendrer un niveau de

bruit inhabituel. Cette intervention est nécessaire à l'optimisation du fonctionnement des tuyauteries acheminant la vapeur et permettant de faire fonctionner la turbine, génératrice d'électricité. Elle s'inscrit dans le cadre de l'optimisation du process de valorisation énergétique de l'unité de Lasse. La date de remise en marche de l'UVE est programmée pour la fin de la semaine.

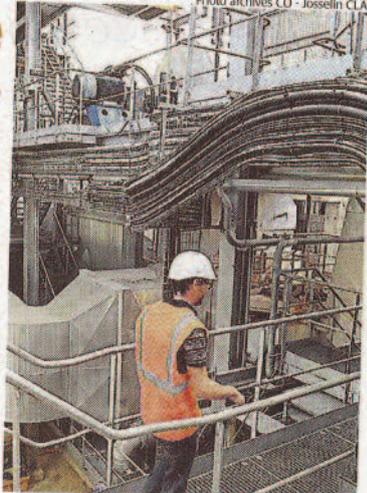
L'Unité de Valorisation Energétique à l'arrêt cette semaine, Courrier de l'Ouest, le 24 mai 2017

On en parle
Salamandre, l'usine de Lasse se visite

Grâce à la valorisation énergétique par l'incinération de 100 000 tonnes de déchets ménagers, l'Unité Salamandre produit chaque année 60 000 MWh d'électricité, soit l'équivalent de la consommation annuelle de Saumur (30 000 habitants). L'usine de Lasse accueille chaque année 3 000 visiteurs. Deux visites guidées supplémentaires sont proposées samedi 7 octobre, à 10 heures et samedi 18 novembre, à 14 h 30. On y découvrira comment les déchets sont valorisés en

électricité et les garanties environnementales apportées sur le site. Le circuit pédagogique sensibilise aux notions de développement durable, recyclage et traitement des déchets ainsi qu'à la maîtrise de l'énergie à l'aide de films, maquettes, jeux interactifs. Visite accessible aux plus jeunes comme aux aînés. Chacun repartira avec des astuces pour agir au quotidien en écocitoyen

Gratuit. Inscription obligatoire au 02 41 82 58 24, via www.sivert.fr ou sivert.est.anjou@wanadoo.fr



Salamandre, l'usine de Lasse se visite, Courrier de l'Ouest, le 24 septembre 2017

A la découverte de l'UVE Salamandre de Lasse

Les 7 octobre et 18 novembre prochain, l'Unité de Valorisation Energétique du SIVERT Est-Anjou, Salamandre à Lasse, qui traite notamment une partie des déchets saumurois, propose deux visites de son site. Des visites éducatives, instructives et de sensibilisation... Des visites gratuites mais sur inscriptions dès maintenant.



Grâce à la valorisation de 100 000 tonnes de déchets ménagers, l'Unité Salamandre produit chaque année 60 000 MWh d'électricité, soit l'équivalent de la annuelle de Saumur (30 000 habitants). Le circuit de l'UVE accueille chaque année 3000 visiteurs. Ouvert toute l'année sur réservation, deux visites supplémentaires sont proposées :

- le samedi 7 octobre à 10h00,
- le samedi 18 novembre à 14h30.

Chacun découvrira comment nos déchets sont valorisés en électricité et les garanties environnementales apportées sur le site. Le circuit pédagogique de l'UVE sensibilise aux notions ayant trait au développement durable, au recyclage et au traitement des déchets ainsi qu'à la maîtrise de l'énergie. Qu'est ce que l'effet de serre ? Comment fonctionnent les énergies renouvelables ? Comment peut-on produire de l'énergie à partir des déchets ?

Une batterie de supports pédagogiques, films, maquettes, jeux interactifs, viennent nourrir l'ambition première du circuit de visite du SIVERT : « *Responsabiliser chacun, agir pour le développement durable.* » Accessible aux plus jeunes comme aux aînés, chacun repartira avec des astuces pour agir au quotidien en éco-citoyen !

Infos pratiques : Les samedis 7 octobre et 18 novembre, Unité de Valorisation Energétique Salamandre, Route de Mouliherne à Clefs à Lasse, commune nouvelle de Noyant-Villages - La visite est guidée, gratuite pour les particuliers et dure environ 2 heures - Inscription obligatoire au 02 41 82 58 24, via www.sivert.fr ou sivert.est.anjou@wanadoo.fr - Nombre de places limité. - Vous pouvez également prendre contact pour d'autres dates le reste de l'année du lundi au vendredi sur rendez-vous, en fonction du planning des groupes.

A la découverte de l'UVE Salamandre de Lasse, saumur-kiosque.com, le 28 septembre 2017

Visites inédites. Découvrez les hommes et les femmes au coeur de l'unité salamandre le 27 octobre

Envie de (re)découvrir l'Unité Salamandre de valorisation des déchets sans emprunter le circuit de visite classique ? À l'occasion des 2èmes Journées régionales de la Visite d'Entreprise, le SIVERT de l'Est Anjou propose un parcours de visite inédit permettant de découvrir tout ou partie des activités de l'Unité. Grâce à l'association Visitez Nos Entreprises en Pays de la Loire, l'Unité vous ouvre ses portes le vendredi 27 octobre à 10h et 14h. Inscrivez-vous dès maintenant !



Le temps d'une visite exclusive, les salariés vont devenir tour à tour vos guides et vous feront plus aisément apprécier le fonctionnement de l'Unité et le métier qu'ils exercent. L'accent sera donc mis sur la dimension humaine de cette Unité de Valorisation Énergétique. L'UVE Salamandre lèvera le voile sur son activité. Chaque visiteur pénétrera au coeur du process de valorisation thermique du déchet et découvrira le savoir-faire qui en découle. Ainsi, chacun verra comment, après de multiples opérations, le déchet devient énergie, en électricité. Un coup de focus sera porté sur les garanties environnementales du SIVERT et les différents outils mis en place au service du contrôle de l'activité de l'unité. L'ensemble des résultats environnementaux de l'Unité Salamandre seront également présentés.

Infos pratiques : Vendredi 27 octobre - La visite est guidée, gratuite pour les particuliers et dure 2 heures. Inscription obligatoire au 02 41 82 58 24, via www.sivert.fr ou sivert.est.anjou@wanadoo.fr Nombre de places limité. Vous pouvez également prendre contact pour d'autres dates le reste de l'année du lundi au vendredi sur rendez-vous, en fonction du planning des groupes.

Salamandre ouvre ses portes

L'unité Salamandre à Lasse participe aux 2^e Journées régionales de la visite d'entreprise le 27 octobre. Pour l'occasion, le Sivert de l'Est Anjou propose un parcours de visite inédit pour découvrir tout ou partie des activités du site de traitement des déchets.

Cette visite sera conduite par les salariés de l'unité de valorisation énergétique au cours de laquelle l'accent sera mis sur la dimension humaine de l'activité. Un coup de projecteur sera également donné sur l'ensemble des résultats environnementaux de l'unité Salamandre. Pour ces visites gratuites à 10 heures et 14 heures le samedi 27 octobre (durée : 2 heures), il est nécessaire



L'unité de valorisation énergétique ouvre ses portes à Lasse.

Archives CO - Josselin CLAIR

de s'inscrire au 02 41 82 58 24 ou par mail à sivert.est.anjou@wanadoo.fr

